

Nettoyeur de carburateurs

Description

Formule moderne, sans cendres, associant plusieurs principes actifs aux propriétés nettoyantes, dispersantes et protectrices des matériaux. Formulé selon les dernières avancées en matière de technologie des additifs et des carburants, afin de répondre aux exigences des moteurs, des fluides et des conditions d'utilisation d'aujourd'hui.

Propriétés

- bonne protection anticorrosion
- augmente la sécurité du fonctionnement
- compatible avec turbocompresseur et catalyseur
- empêche le givrage du carburateur
- nettoie le carburateur
- réduit le risque de cliquetis de combustion
- effet longue durée

Données techniques

Base	additive mixture in liquid carrier
Couleur/aspect	yellowish, light orange
Classe VbF	A III
Point d'inflammation	> 61 °C
Point d'écoulement	< -60 °C
Forme	liquid
Odeur	aromatic
Viscosité à 40 °C	<7 mm ² /s
Densité à 15 °C	0,808 g/ml

Champs d'application

Adjonction au carburant pour tous les moteurs à essence à 4 et 2 temps, spécialement moteurs automobiles, mais aussi pour petits moteurs et moteurs industriels et de bateaux. En cas d'immobilisation et de conservation de moteurs, ajouter 1% de nettoyeur de carburants à l'essence. Respecter les prescriptions d'immobilisation et de conservation.

Utilisation

Une boîte de 300 ml convient pour au max. 70 l de carburant. Ajouter le contenu de la bouteille au carburant. Le mélange s'effectue automatiquement. Fréquence d'ajout : ajouter au carburant tous les 2 000 km. Effet longue durée. Le réservoir de carburant doit être rempli au moins à moitié, voire à pleine capacité. En cas d'utilisation régulière, ajouter 0,3 à 0,5 % au carburant.

Conditionnements disponibles

300 ml Boîte métallique	1902
	DE-FR-IT

Conditionnements disponibles

300 ml Boîte métallique	2507
	AR-EN-FR
300 ml Boîte métallique	5100
	DE-FR-NL
300 ml Boîte métallique	21503
	DE-FR

Notre information s'appuie sur des recherches minutieuses et l'on peut la considérer comme fiable, elle ne peut cependant vous conseiller que sans engagement de notre part.

